



**FR**

**ASSEMBLEE GENERALE  
65<sup>th</sup> session  
Rome, 2 December 2009**

UNIDROIT 2009  
A.G. (65) 5 Add.  
Original: English/French  
November 2009

**Information sur la situation économique de l'Institut à la date du 20 novembre**

(note du Secrétariat d'UNIDROIT)

1. Un certain nombre d'Etats membres, membres de la Commission des Finances, ont manifesté l'intérêt à connaître la situation économique de l'Institut, en particulier celle des recettes de l'exercice en cours. Pour répondre à cette manifestation d'intérêt, le Secrétariat présente à l'Assemblée Générale un document d'information sur la situation économique de l'Institut à la date actuelle (20 novembre 2009), qui contient un résumé des recettes perçues à cette date.
2. Comme il est montré dans le résumé, au 20 novembre 2009 la situation économique de l'Institut indique que le total des recettes perçues à ce jour (en incluant l'excédent actif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, montant à 217,798.08) correspond à € 2,222,999.03 alors que l'estimation prévue au budget approuvé par l'Assemblée Générale à sa 63<sup>ème</sup> session indiquait des recettes totales de € 2,285,850.00. Il est par ailleurs possible que dans la période allant du 20 novembre au 31 décembre l'Institut reçoive d'autres recettes, en particulier de la part d'Etats qui n'ont pas encore versé leurs contributions pour l'exercice en cours.
3. Il faut souligner que même à cette époque avancée de l'année des événements imprévisibles peuvent provoquer des changements dans l'estimation des dépenses, et que certaines factures (chauffage, électricité, eau) relatives au dernier trimestre de l'année n'ont pas encore été reçues.
4. La situation économique au 20 novembre 2009 permet d'estimer que les dépenses prévues, montant à € 2,285,850.00, pourront être couvertes par les recettes et qu'il sera possible de reporter une partie de cette somme sur l'exercice 2010, ainsi qu'il est prévu dans le budget pour cet exercice financier soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale à sa 65<sup>ème</sup> session (doc. AG(66)7).
5. Le Secrétariat désire souligner qu'il poursuit tous les efforts pour réaliser des économies là où c'est possible.

<b>Recettes (en Euro)</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Situation des recettes au 20 nov. 2009</b>
Contribution statutaire de l'Italie	265.000,00 <sup>1</sup>	197.000,00
Contributions statutaires des autres Etats membres	1.778.700,00 <sup>2</sup>	1.718.262,00 <sup>3</sup>
Arrears in statutory contributions of member States other than Italy paid in the current year	--	44.128,00 <sup>4</sup>
Contribution extra-statutaire du Royaume-Uni	65.450,00	66.975,00 <sup>5</sup>
Contribution extra-statutaire des Pays-Bas	--	30.000,00 <sup>6</sup>
Interêts	5.000,00	2.203,37
Contribution aux frais généraux	12.000,00	10.500,00
Vente de publications	49.700,00	48.560,38 <sup>7</sup>
Donations privées	30.000,00	24.941,07 <sup>8</sup>
Recettes diverses	p.m. =====	429,21 =====
Total des recettes effectives	2.215.850,00	2.142.999,03
Solde actif de l'exercice financier 2009	80.000,00	80.000,00 <sup>9</sup>
<b>Total des recettes effectives et de l'excédent actif au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>2.285.850.00</b> =====	<b>2.222.999.03</b> =====

<sup>1</sup> Cette somme est une estimation du Secrétariat, basée sur la contribution versée par le Gouvernement italien en 2007.

<sup>2</sup> Cette estimation n'inclut pas la contribution des deux nouveaux Etats membres, Arabie Saoudite et Indonésie, qui ont adhéré à l'Institut le 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

<sup>3</sup> Cette somme représente les paiements reçus à la date actuelle par les Etats membres autres que l'Italie, et inclut aussi les contributions des deux nouveaux Etats membres, Arabie Saoudite et Indonésie. A la date du 20 novembre 2009, un Etat membre de Catégorie IV, deux de Catégorie VII et cinq de Catégorie VIII n'ont pas encore versé leur contribution. Selon l'expérience des années précédentes, le Secrétariat estime que certains de ces Etats membres vont payer leur contribution avant le 31 Décembre 2009.

<sup>4</sup> En 2009, le Secrétariat a reçu le paiement d'arriérés de la part d'un Etat membre de Catégorie VI et de deux de Catégorie VIII.

<sup>5</sup> Cette somme a été affectée à la rétribution d'un des deux Secrétaires Généraux adjoints.

<sup>6</sup> Cette somme représente une donation du Gouvernement des Pays-Bas, pour le financement du poste du chercheur affecté au projet « Titres intermédiés ».

<sup>7</sup> Cette somme correspond aux montants perçus jusqu'à la date actuelle par le Secrétariat pour la vente de la Revue de droit uniforme et d'autres publications.

<sup>8</sup> Cette somme représente des donations privées, versées par la UK Foundation for International Uniform Law, la American Foundation for International Uniform Law et l'Agence Spatiale Allemande, affectées à certains projets de l'Institut.

<sup>9</sup> Cette somme représente l'excédent actif de l'exercice financier 2008 inclus dans le budget 2009. Il faut souligner que, surtout grâce au paiement d'arriérés de la part de plusieurs Etats membres, l'excédent actif montait en effet à € 237.798,08, donc € 157.798,08 plus que prévu. Une partie de cette somme (€ 20.000,00) a été utilisée pour porter le Fond de rotation aux 2/12 des dépenses annuelles totales, comme décidé par l'Assemblée Générale à sa 53<sup>ème</sup> session (Rome, 25 novembre 1999); le Secrétariat soumettra à la Commission des Finances à sa 67<sup>ème</sup> session qui aura lieu dans le premier trimestre de 2010 un document illustrant ses propositions pour l'affectation de la partie restante de cette somme (€ 137.798,08).

Dépenses (en Euro)	2009	actual expenditure as of 20 Nov. 2009	expected expenditure 20 Nov 2009- 31 Dec 2010
<b>Chapitre 1 – Indemnités à titre de remboursement des frais</b>			
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent)	55.000,00	38.510,00	38.510,00
Art. 4 (Commissaire aux comptes)	3.500,00	1.750,00	3.500,00
Art. 5 (Comités d'experts)	65.000,00	48.191,00	63.500,00
Art. 6 (Missions des agents et du personnel)	28.000,00	20.648,00	25.000,00
<b>Total</b>	<b>151.500,00</b>	<b>109.099,00</b>	<b>130.510,00</b>
<b>Chapitre 2 – Rémunérations</b>			
Art.1 (Rémunérations personnel cat. A. B et C et consultant) <sup>4</sup>	1.305.000,00	1.120.000,00	1.310.000,00
Art.2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels)	20.000,00	10.749,00	20.000,00
<b>Total</b>	<b>1.325.000,00</b>	<b>1.130.749,00</b>	<b>1.360.000,00<sup>10</sup></b>
<b>Chapitre 3 – Charges sociales</b>			
Art. 1 (Assurances sociales)	390.000,00	322.000,00	387.000,00
Art. 2 (Assurances pour accidents)	8.500,00	8.400,00	8.400,00
<b>Total</b>	<b>398.500,00</b>	<b>330.400,00</b>	<b>395.400,00</b>
<b>Chapitre 4</b>			
Indemnité intégrative personnel à la retraite	2.500,00	1.160,00	2.400,00
<b>Chapitre 5</b>			
Impression de publications <sup>9</sup>	31.500,00	15.365,00	27.000,00
<b>Chapitre 6 – Frais d'administration</b>			
Art. 1 (Papeterie)	21.000,00	19.500,00	21.000,00
Art. 2 (Téléphone, fax et Internet)	30.000,00	26.650,00	30.000,00
Art. 3 (Correspondance)	25.000,00	14.739,00	18.000,00
Art. 4 (Frais de représentation)	4.650,00	1.000,00	1.500,00
Art. 5 (Frais d'interprétation)	27.500,00	20.800,00	27.500,00
Art. 6 (Divers)	6.700,00	3.165,00	4.200,00
<b>Total</b>	<b>114.850,00</b>	<b>85.854,00</b>	<b>102.200,00</b>
<b>Chapitre 7 – Frais d'entretien</b>			
Art. 1 (Eclairage et énergie électrique)	14.500,00	7.643,00	10.000,00
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	15.630,00	20.000,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	1.340,00	3.000,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	11.500,00	10.993,00	10.993,00
Art. 5 (Matériel de bureau)	24.000,00	18.879,00	22.500,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, taxes locales)	20.000,00	20.230,00	25.230,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	27.000,00	22.465,00	27.000,00
<b>Total</b>	<b>124.000,00</b>	<b>97.180,00</b>	<b>118.723,00</b>
<b>Chapitre 9 – Bibliothèque</b>			
Art. 1 (Achat de livres)	92.000,00	73.001,00	92.000,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	6.108,00	7.500,00
Art. 3 (Logiciel)	22.000,00	20.579,00	20.579,00
<b>Total</b>	<b>123.000,00</b>	<b>99.688,00</b>	<b>120.079,00</b>
<b>Chapitre 10</b>			
Promotion des instruments d'UNIDROIT	5.000,00	0	5.000,00
<b>Chapitre 11</b>			
Programme de coopération juridique	10.000,00	10.000,00	10.000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.285.850,00</b>	<b>1.879.495,00</b>	<b>2.271.312,00</b>

<sup>10</sup> Ce chapitre a subi une augmentation due à la nécessité de faire recours à un chercheur affecté au projet « Titres intermédiés », qui aurait dû terminer en 2008 mais qui a été prorogé au 2009 ; Le Secrétariat désire souligner qu'une partie de la somme nécessaire est couverte par la donation reçue par le Gouvernement néerlandais à cet effet (voir note 6 des recettes).